

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le vingt mars, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 27

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 10 mars 2025

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 13 mars 2025

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 13 mars 2025

Martine LERICHE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 19 mars 2025

Excusées :

Anca VORONIN

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Alain AUTHIER

Objet : Subvention à l'Union Gymnique de Panazol (U.G.P.) – Exercice 2025

Délibération 2025-31

Les associations présentes sur le territoire communal constituent des acteurs incontournables du lien social et du bien vivre ensemble. Elles contribuent au rayonnement de la Ville par la mise en place de manifestations, de compétitions mais aussi d'actions éducatives autour de la santé, de la citoyenneté, de la prise en compte du handicap...

Depuis 2020, la municipalité a décidé d'apporter un soutien financier et matériel fort à son tissu associatif. Dans le contexte inflationniste actuel, la municipalité a décidé de poursuivre ce soutien aux associations panazolaises malgré d'importantes contraintes budgétaires. Ainsi, la municipalité entend faire en sorte que les activités culturelles, socioculturelles et sportives puissent se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Budget Primitif 2025 de la Ville ;

VU la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de l'Union Gymnique de Panazol (U.G.P.) ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'accompagner cette association dans ses activités ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de soutenir le secteur associatif ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de **3 000 €** à ladite association ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 21 mars 2025

Le Maire,


Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 25 mars 2025

Publié ou notifié

26 mars 2025

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB31 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 21/03/2025

Objet : Subvention à l'Union Gymnique de Panazol Exercice 2025

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 25/03/2025 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB31-Subvention à l'Union Gymnique de Panazol Exercice 2025.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20250321-DELIB31-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 25/03/2025